

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021

Date de la convocation : 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVES DERVOISES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à la Salle de Fêtes de Droyes, sous la présidence de Madame Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Dominique GERBEAU, Graziella JUMEL, Pascal KREMER, Marie-Hélène LARTILLIER, David LESEURRE, Didier MAITREHENRY, Daniel MONNIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Laurent SUPPLICE, Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET

Absents Excusés : Véronique COIGNART, Mireille GEORGET, Annick MARCHAND, Bernard PASQUIER, Nelly TESTU

Excusé ayant donné procuration : Michel MATRION à Laurent SUPPLICE

Madame CHARUEL Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

Le PV du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion est en cours avec M. l'Inspecteur de l'Education Nationale et les enseignants concernant la décision nationale des vacances anticipées. La commune a la compétence périscolaire, il faudra donc s'organiser pendant le confinement pour gérer les éventuels enfants dont les parents ont une profession dite « essentielle ». Elle aura plus d'informations demain

2021-031 Approbation du Compte Administratif

Madame le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif

Monsieur MAITREHENRY Didier, 1er adjoint au Maire, est désigné par l'assemblée pour présenter le compte administratif et présider le vote selon les chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2019	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	992 328,94 €	1 147 504,82 €	1 119 343,16 €	1 274 519,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	700 935,72 €	464 866,62 €	55 177,03 €	-180 892,07 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget général 2020.

2021-032 Approbation du Compte de Gestion

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget général 2020 au conseil municipal.

	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2019	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	992 328,94 €	1 147 504,82 €	1 119 343,16 €	1 274 519,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	700 935,72 €	464 866,62 €	55 177,03 €	-180 892,07 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve le compte de gestion du budget général 2020.

2021-033 Affectation de Résultat 2020 du Budget Général

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal se prononce sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Affectation au **compte 1068** pour un montant de **209.132.07€**
Et au **compte R002** pour un montant de **1.065.366.97€**

Après délibération, à l'unanimité des voix, les membres du conseil municipal approuvent, l'affectation de résultat ci-dessus.

2021-034 Débat d'orientation Budgétaire pour l'investissement global du projet de Droyes

Pour rappel, un budget d'orientation budgétaire global a déjà été présenté en conseil municipal en date du 12 février dernier pour l'ensemble des travaux prévus sur la commune. Afin de faciliter le suivi de l'investissement du projet concernant le site de Droyes, il convient donc de présenter un programme d'investissement spécifique faisant l'objet d'un débat d'orientation budgétaire spécifique pour le projet de Droyes.

Afin de répondre aux attentes constatées de demande de logements partagés, le conseil municipal a présenté un projet dont l'objet est de créer un lieu d'activités, de résidence et de partage intergénérationnels. L'occupation des bâtiments permettra un échange entre différentes populations du territoire communal élargi : enfants scolarisés, seniors et personnes en situation de handicap en résidence autonome, locataires recherchant un logement de petite taille, professionnels dans le domaine des services et de l'animation en milieu rural.

Pour atteindre ces objectifs, en l'état actuel des études, le projet comporte une école, une salle de restauration, des logements adaptés, favorisant un habitat intergénérationnel (20 appartements), des lieux d'animation dynamisant le territoire et participant à son identité nouvelle, des lieux partagés (salle de convivialité, jardins, activités de médiation animale).

Sur ces bases et en l'état actuel des études, le coût de la réhabilitation de cet ensemble immobilier est estimé à :

4 871 039.65 € HT soit 5 845 247.58 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'approuver le budget d'orientation budgétaire concernant le projet de Droyes

2021-035 Autorisation de programme d'investissement relatif à la reconversion du site de Droyes

Le programme est en cours. Les études de faisabilité ont été réalisées et le projet est au stade de l'APD (études d'avant -projet définitif). En fonction des subventions obtenues, ce programme pourra débuter fin 2021 pour se terminer en 2024.

Aux côtés de la commune de Rives Dervoises, les partenaires financiers potentiels sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional (avec notamment le programme Climaxion), l'Etat et le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, avec un objectif de financement à hauteur de 80% (Etat : 30%, GIP : 20%, Département : 20%, Région : 10% ; il y aurait 40% d'aide sur la chaufferie par le biais de Climaxion)

	2 021	2 022	2 023	2 024	TOTAL
Crédits de paiements travaux TTC	375 488,50 €	2 840 023,54 €	2 036 995,18 €	130 000,00 €	5 382 507,22 €
crédits de paiements MAO TTC	165 115,56 €	193 599,26 €	99 123,30 €	4 902,24 €	462 740,36 €
Total	540 604,06 €	3 033 622,80 €	2 136 118,48 €	134 902,24 €	5 845 247,58 €

Ressources engagées	540 604,06 €	3 033 622,80 €	2 136 118,48 €	134 902,24 €	5 845 247,58 €
----------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------

REPARTIES COMME SUIV

autofinancement RIVES DERVOISES	128 872,07 €	622 976,37 €	433 582,24 €	27 196,41 €	1 212 627,09 €
ETAT	135 151,01 €	805 795,71 €	534 029,62 €	33 725,56 €	1 508 701,90 €
GIP	90 100,68 €	410 823,80 €	356 019,75 €	22 483,71 €	879 427,94 €
REGION	45 050,34 €	205 411,90 €	178 009,88 €	11 241,85 €	439 713,97 €
DEPARTEMENT	90 100,68 €	410 823,80 €	356 019,75 €	22 483,71 €	879 427,94 €
Climaxion (sur chaufferie)	0,00 €	189 560,00 €	0,00 €	0,00 €	189 560,00 €
FCTVA	51 329,28 €	388 231,22 €	278 457,24 €	17 771,00 €	735 788,74 €

Le point à éclaircir concerne le FCTVA, car c'est un projet inédit en matière fiscale. La DGFIP ne connaît pas encore précisément les taux qui seront à appliquer sur les différents bâtiments du site. Le montant total de FCTVA pourrait

avoisiner les 400 000 €. M. MAITREHENRY précise que le dossier demandera un suivi précis et régulier, il faudra être vigilant pour assurer un bon retour des aides.

La commune assurera l'autofinancement du projet à hauteur de 1 000 000 € par le biais d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires à un taux qui reste à définir. Le remboursement des mensualités pourrait débuter 24 mois après le début des travaux.

Vu la proposition présentée par Madame le Maire au conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire,

Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- Adopter le principe de réhabilitation de cet ensemble immobilier
- Autoriser Madame le Maire à lancer les diverses procédures destinées à permettre le montage de cette opération
- Autoriser Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, le Groupement d'intérêt public de Haute-Marne, pour l'obtention des subventions aux taux les plus élevés possibles.
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au financement de cette opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont une abstention (Daniel MONNIER) de voter l'autorisation de programme d'investissement relatif à la conversion de site de Droyes et autorise le Maire à signer tous les documents référents à ce projet.

2021-036 Vote du Budget Primitif 2021

Madame le Maire, présente le budget général 2021 selon le détail suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1.404.052.29€	2.167.655.14€
Section d'investissement	1.837.740.00€	1.837.740.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont une abstention (Daniel MONNIER) de voter le budget général selon les montants ci-dessus.

2021-037 Clôture du Budget annexe « Eau potable »

La compétence de la distribution d'eau potable de la commune de Rives Dervoises a été transférée à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise à compter du 01/01/2020. Le conseil municipal demande, par cette délibération, la clôture du budget annexe eau conformément au procès-verbal de mise à disposition des biens à la Communauté d'Agglomération et au procès-verbal de transfert des emprunts à la Communauté d'Agglomération Der et Blaise en date du 1/01/2020 et signé le 21 janvier 2021 suite aux dispositions prévues par la loi NOTRE.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, de voter la clôture du budget annexe « eau potable » selon les montants ci-dessus.

Objet : annulation de la délibération du SDED 52

Concerne les délibérations 2019-027 et 2019-094 prises en 2019.

Ces délibérations n'ont pas lieu d'être annulées puisqu'elles concernent uniquement une demande de « sollicitation du SDED 52 pour établir un devis ».

2021-038 Programme d'effacement des réseaux de la commune de Rives Dervoises

Considérant l'obligation d'arbitrer entre des investissements engagés par le précédent Conseil municipal et d'autres investissements qui se sont révélés prioritaires depuis, comme des travaux de restauration de bâtiments et logements communaux, le Conseil actuel se trouve contraint de réviser le programme d'effacement des réseaux du Conseil précédent.

Ainsi Madame le Maire propose :

- 1) d'adopter, sur la durée de ce mandat, le principe de réserver l'effacement des réseaux secs aux seuls axes principaux des quatre communes déléguées ;

- 2) en vertu de ce principe, d'annuler l'effacement des réseaux secs dans la rue de la Ruelle à Louze, puisqu'il s'agit d'un axe secondaire.
- 3) demande au SDED 52 d'étudier la possibilité de consacrer l'enveloppe prévue pour la rue de la Ruelle à Louze à une part équivalente d'effacement des réseaux secs dans la rue du Bois à Longeville-sur-La-Laines
- 4) demande au SDED 52 de pouvoir réserver une part de l'enveloppe initialement prévue pour l'effacement de réseaux dans la rue de la Ruelle à Louze au remplacement des actuels luminaires d'ancienne génération par des LEDs dans cette même rue.

Sur la commune historique de Longeville sur la Laines, c'est le SDED52 qui décidera quels seront les tronçons à réaliser.

Daniel MONNIER fait remarquer que plus de 2 kms d'effacement de réseau ont été réalisés à Louze contre seulement 200 m à Longeville sur la Laines.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil approuve le nouveau programme d'effacement de réseaux selon les modalités ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2021-39 Gestion des dépôts de déchets sauvages

Lors du conseil municipal du 11 mars 2021 il avait été décidé d'instaurer une amende d'un montant de 150 € destinée à condamner les auteurs de dépôts de déchets sauvages.

Après avoir pris attache auprès de la Préfecture, il s'avère que le montant de l'amende doit être proportionné au préjudice subi. Ce préjudice peut être estimé en fonction du montant prévisionnel de l'enlèvement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix, confirme que :

Le maire étant la première autorité de police compétente pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets définis à l'article L.541-3 du code de l'environnement, il est seul habilité à appliquer les sanctions (mise en demeure, astreinte, exécution d'office ou amende) aux producteurs des faits.

En conséquence, il peut appliquer une amende au montant variable et proportionné au préjudice.

2021-040 Acquisition d'une tondeuse autoportée

Le Maire expose la nécessité d'acquérir une tondeuse autoportée « homologuée route » pour le service technique, permettant une utilisation en toute sécurité sur la voie publique.

Le matériel retenu a une valeur de 17 000 € HT.

Le maire demande l'autorisation de réaliser une demande de subvention au Conseil Départemental (au taux de 30%) pour l'achat de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, vote l'achat de la tondeuse autoportée selon le montant ci-dessus et autorise le maire à demander les subventions au Conseil Départemental

2021-041 Acquisition et installation de 2 défibrillateurs

Le Maire expose la nécessité d'acquérir 2 défibrillateurs afin de doter les communes historiques de Louze et Puellémontier. L'investissement est composé de 2 défibrillateurs et leurs accessoires (sacoche, boîtier mural, signalétique,) pour un montant total de 2 990 € HT ; s'y ajoute l'installation pour 298 € HT, soit un total de 3 288 € HT.

Le maire demande l'autorisation de déposer des demandes de financement auprès de l'Etat (30 à 50%) et du Conseil Départemental.

Dominique GERBEAU fait remarquer qu'il sera nécessaire de changer le capot du défibrillateur de Droyes. Le montant avoisine les 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, vote l'achat des 2 défibrillateurs selon le montant ci-dessus, autorise le maire à demander les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à cette acquisition.

2021-042 Aménagement et sécurisation de l'atelier municipal

Le Maire expose la nécessité d'aménager et de sécuriser l'atelier municipal situé sur la commune historique de Puellémontier.

Le groupe technique est actuellement constitué de 4 personnes dont une en phase de recrutement.

La commune fait également appel à d'autres personnes en contrat court pour la période des vacances ou pour des stages de formation.

Actuellement, les agents ne disposent pas de :

- Sanitaires séparés hommes/femmes
- Coin bureau
- Salle de prise de repas adaptée.

L'aménagement prévu permettra de disposer de locaux répondant aux exigences actuelles en matière de conditions de travail.

Le montant total des subventions serait de 80%.

Désignation	Montant HT
Module vestiaire et sanitaires hommes	7 000 €
Module vestiaire et sanitaires femmes	7 000 €
Module salle de repos	4 000 €
Installation	1 400€
Raccordements y compris traitement eaux usées	15 000€
Sous total HT	34 400 €
Aléas (10%)	3 440 €
TOTAL TRAVAUX HT	37 840 €
Maitrise d'œuvre, concessionnaires	4 000 €
TOTAL GENERAL HT	41 840 €

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subventions liées à cet investissement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du GIP et de signer tous les documents afférents à ce dossier

Après vote à l'unanimité des voix, le conseil municipal, approuve l'aménagement d'espaces communs selon les montant ci-dessus, autorise le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat, du GIP et du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à cette acquisition.

2021-043 Remplacement de la clôture de la cour de l'école à Puellémontier

Le Maire expose la nécessité de reprendre dans sa totalité le grillage et son support qui séparent la cour de l'école de la propriété voisine.

Les travaux prévus sont constitués d'un socle en béton, de poteaux insérés et de la pose d'un grillage.

La rénovation étant totale, il s'agit d'un investissement d'un montant de 2 700 € HT pouvant faire l'objet de subventions.

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subvention correspondantes auprès de l'Etat.

Une demande d'autorisation de travaux a été déposée car l'école est située dans le périmètre de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le changement de la clôture de l'école selon le montant ci-dessus, autorise le maire à demander les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

- M. GAVIER du Département (pôle de Joinville), a confirmé le changement des panneaux à l'entrée des communes historiques, y compris le panneau indiquant «la Borde ».

↳ M. SUPPLICE pense qu'il serait plus judicieux d'inverser l'intitulé des pancartes, à savoir nommer la commune historique en premier lieu suivi de Rives Dervoises. Ce point sera évoqué lors du choix des panneaux.

- Mme POTIER fait remarquer aux membres du conseil que la tonte des espaces verts a commencé beaucoup trop tôt et que la hauteur de coupe est trop basse. Cette pratique est nuisible pour la faune et la flore locales.

↳ M. PETITPOISSON répond que la tonte a été réalisée en fonction du climat et qu'il est difficile de contenter tous les administrés. Mme le Maire relate la conversation qu'elle a eu avec M. GAVIER, qui lui a proposé d'instaurer la gestion différenciée des espaces verts via le label « Commune rurale » proposé par le Conseil Régional.

M. PETITPOISSON propose qu'un partenariat soit mis en place avec l'ADASMS et Educaflöre. C'est un travail collectif qui doit avoir lieu avec les habitants et le personnel communal. Mme WELTI propose que ces points soient évoqués au prochain conseil.

- Mme POTIER aborde également le problème du niveau d'eau de l'Héronne sur la commune historique de Droyes qui semble trop bas pour cette période de l'année. Ce point a été soulevé par des habitants qui souhaiteraient savoir s'il y a une intervention humaine générant cette situation.

- Mme WELTI informe les conseillers que des riverains du city stade de Puellémontier souhaitent rencontrer le conseil municipal pour évoquer les nuisances sonores provoqués par les utilisateurs.

↳ Après concertation, le conseil accepte de les rencontrer et M. MONNIER propose que la gendarmerie soit présente lors de cette réunion.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Droyes le jeudi 20 mai à 20h.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22 h 55.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI


